

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.038

**Education à
l'environnement :
Convention de
partenariat portant
sur la sensibilisation
à l'environnement sur
le GrandAngoulême -
Année 2015**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.038**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
ENVIRONNEMENT ET TOURISME

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LE GRANDANGOULEME - ANNEE 2015

Dans le cadre de sa politique environnementale, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule » depuis 1997), de l'eau (programme « Ricochets » depuis 1999), de la biodiversité (programme « Curieux de nature » depuis 2002), et du changement climatique (2009) en direction des écoles primaires et de sections d'enseignement général et professionnel adapté de l'agglomération du Grand Angoulême.

La prise de nouvelles compétences par le GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Ainsi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoir-faire dans un souci d'amélioration continue.

Depuis 2008, l'espace pédagogique Anim'Eau, mis en place par la Fédération de la Pêche, a été intégré au sein des programmes pédagogiques « Ricochets » et/ou « Milieux Naturels » compte tenu de son intérêt pédagogique.

En 2009, 4 structures partenaires (Conseil d'architecture de la Charente, Maisons paysannes, Musée d'Angoulême et les Petits Débrouillards) ont rejoint le programme changement climatique.

Depuis 2009, les visites de site de traitement (Ecopôle, Usine d'incinération des ordures ménagères, déchèterie) ont été confiées à Charente Nature. Le public concerné est le public jeune (scolaires et hors scolaires). Cette proposition fait l'objet d'une convention spécifique.

Pour l'année 2015, il est proposé de :

- Reconduire les programmes pédagogiques sur l'environnement et le partenariat avec Charente Nature.
- Reconduire le CAUE, les Maisons Paysannes de Charente et l'association des Petits débrouillards comme partenaires pédagogiques sur le programme de sensibilisation au changement climatique.
- Reconduire le partenariat avec la Fédération de la Pêche sur le programme pédagogique sur l'eau.
- Reconduire la délégation de la partie animation sur les sites de l'Ecopôle et de La Couronne (UIOM et déchèterie) à l'association Charente Nature.

Le budget de l'opération est de 37 966 € dont :

- 34 746 € pour Charente Nature
- 2100 € pour la Fédération de la Pêche
- 300 € pour le Conseil d'architecture de la Charente
- 340 € pour les Petits Débrouillards
- 480 € pour Maisons Paysannes

Il vous est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote de cette délibération, les membres des bureaux des associations partenaires ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 14 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire sur le territoire du GrandAngoulême pour l'année 2015,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Guy ETIENNE en qualité de 12^{ème} vice-président en charge de l'environnement et du tourisme, à signer ladite convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 6288 – rubrique 830.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 février 2015	<u>Affiché le :</u> 10 février 2015